

# Systeme d'alarme - Module installation

Construction - Travaux | Electrotechnique - Chauffage | Sécurité - Secourisme

Continue

**Durée**

52h

**Tranche d'âge**

18 à 25 ans

25 ans et +

**Finalité**

Certificat

**Pratique en entreprise / Alternance**

Non

**Métier en pénurie / Fonction critique**

Non



Formation destinée au personnel d'exécution spécialisé dans l'installation et l'entretien de systèmes d'alarme. L'installateur monte, installe, entretien et dépanne les systèmes et centraux d'alarme auprès des entreprises et des particuliers.

Formation de base pour le personnel des entreprises de sécurité organisée conformément aux dispositions de l'A.R. du 17/12/1990 - Loi Tobback.

Objectif : Obtenir le certificat de qualification et de formation. Validité : 5 ans

## Conditions d'accès

Avoir 18 ans accomplis

Fournir un extrait de casier judiciaire vierge récent (moins de 6 mois) de modèle 596-1.

La formation est ouverte à tout public, néanmoins il est préférable d'avoir certaines notions pour accéder à la formation :

notions d'électricité, d'électronique, d'informatique

notions sur les travaux techniques dans les bâtiments

notions en lecture de plan et élaboration de croquis

---

## Programme

Les modules suivants seront étudiés :

législation et réglementation

déontologie droits et devoirs

présentation du matériel de sécurité

sécurité électronique

installation et entretien du matériel exercices pratiques

sécurité organisationnelle et architecturale



## Gilly (FC)

Chaussée de Lodelinsart, 417 6060 Gilly

071 28 10 25

**Accueil :**

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 17h30

071 42 28 03

[fc.charleroi@ifapme.be](mailto:fc.charleroi@ifapme.be)

Bon à savoir

Les inscriptions se font via le site de la Formation continue du Centre IFAPME de Charleroi (<https://www.meforner.biz/product-page/syst%C3%A8me-d-alarme-base-module-2>).